



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération n° 8
5	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après la délibération n°6
9	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
14	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Julie NOVELLI
15	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
20	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
21	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

17 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 juin 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 6 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8

Année : 2025

Exécutoire le : 09 JUL. 2025

Publiée / Notifiée le : 09 JUL. 2025

Visée le : 07 JUL. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25001 – Renouvellement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre - Attribution

Monsieur le président rappelle qu'un accord-cadre avec marchés subséquents a été initié avec les communes volontaire de Grand Lac, par délibération du Bureau communautaire du 3 décembre 2024.

Cette démarche a permis de constituer un groupement de commande entre Grand Lac et les communes suivantes : Aix-Les-Bains, La Biolle, Bourdeau, Chindrieux, Grésy-Sur-Aix et Ruffieux.

Ce marché a pour objet les missions de maîtrise d'œuvre susceptibles d'être confiées pour apporter une réponse technique et économique à certains programmes de travaux répondant aux besoins des communes et de Grand Lac : Aménagements de surface, voirie, espaces verts, réseaux secs et humides, ouvrages hydrauliques ...

La date de remise des plis a été fixée au lundi 26 mai 2025 à 12h00. Treize offres ont été reçues dans les délais.

Au vu des critères d'attribution (60% valeur technique, 40% Prix) et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 juin 2025 propose de retenir les 5 opérateurs économiques suivants :

- NEXUS/SINAT/HIS-O
- BARON/ARTER/HYDRETTUDES/CIA
- ALP'ETUDES
- PROFILS ETUDES
- SAFEGE/EPODE

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre ci-dessus énoncé avec les opérateurs économiques indiqués.

Aix-les-Bains, le 1^{er} juillet 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 20
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Marché n.25001 - Renouvellement de l'accord cadre de maitrise d'oeuvre - Attribution

Date de transmission de l'acte : 07/07/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/07/2025

Numéro de l'acte : d5527 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250701-d5527-DE

Date de décision : 01/07/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)